

AGGRAVATION DES INÉGALITÉS FEMMES/HOMMES À LA RETRAITE: C'EST **NON!**

Le ministre Riester chargé des relations avec le Parlement s'est pris les pieds dans le tapis lors d'une interview récemment : il a déclaré que le report de l'âge légal allait pénaliser les femmes (en annulant les majorations de trimestres acquises par enfants) ! Pour ensuite se raccrocher aux branches et mettre en avant les mesures compensatoires qui sont censées faire passer la pilule et améliorer la situation des retraitées : prise en compte du congé parental pour les carrières longues... minimum de pension. On ne peut le blâmer de sa sincérité sur le constat global... oui, ce projet de réforme nuit à tous et toutes, mais particulièrement aux femmes !

La double besogne des femmes se paye cher

Articuler tâches domestiques, éducation des enfants et travail : voilà la réalité que vivent en majorité les femmes, alors que le partage des tâches entre les hommes et les femmes n'est toujours pas égalitaire. Elles prennent majoritairement le congé parental et le temps partiel, ce qui pénalise leur salaire, leur évolution de carrière et leur retraite. Avec l'allongement de la durée de cotisation à 43 ans, ce sera beaucoup plus difficile d'atteindre le taux plein, d'ailleurs de nombreuses femmes sont déjà obligées dans le système actuel de travailler au-delà des 62 ans pour éviter de partir avec une retraite de misère. Avec cette réforme, les femmes seront donc de plus en plus nombreuses à partir avec une retraite incomplète. Et, faute d'avoir réalisé le nombre d'annuités suffisantes à cet effet, elles seront frappées par la décote (qui diminue le montant de la retraite ou pension). C'est la double peine ! E. Borne se contente de dire que l'âge d'annulation de la décote (67 ans) n'est pas relevé : quelle gratification ! De plus, de nombreuses femmes subissent en plus précarité et chômage, ce qui dégrade encore leur situation au regard de la décote. Sans compter que le taux d'activité des femmes est de dix points en dessous de celui des hommes !

Solidaires revendique :

- Le partage égalitaire des tâches domestiques ;
- La mise en place d'une sur-cotisation patronale équivalente à celle d'un taux plein sur l'emploi à temps partiel ;
- Un congé parental partagé et rémunéré pour les deux parents ;
- La suppression de la décote ;
- Un service public de la petite enfance ;
- L'amélioration de l'emploi des femmes, ce qui améliorerait de surcroît les rentrées de cotisations.

Inégalité de revenus F/H = inégalité de retraites F/H

Tout le monde est globalement contre cette réforme. Continuer de donner des arguments pour contrer cette réforme, c'est donner plus de force au mouvement, plus de possibilités d'aller plus loin.

Solidaires revendique :

- L'égalité salariale femmes/hommes ;
- La revalorisation des métiers féminisés, la reconnaissance de leurs qualifications ;

– Le maintien de systèmes de compensation pour les femmes tant que l'égalité des salaires et de la prise en charge des enfants ne sont pas réalisés.

Pénibilité des métiers féminisés : quel départ anticipé en retraite ?

Les métiers invisibilisés des femmes, mis de côté, trouvent très rarement la reconnaissance de leur pénibilité. Postures pénibles, port de charges lourdes, horaires décalés... sont le lot quotidien de très nombreuses femmes dans le commerce, le soin (ASH, aides-soignantes, infirmières), le service à la personne, le nettoyage... Avec l'allongement de la durée de cotisation, ces femmes devront travailler plus longtemps, usées par le travail, avec un état de santé détérioré.

Solidaires revendique :

- Une concertation interprofessionnelle sur la pénibilité dans le privé avec un examen particulier ces métiers féminisés et l'élargissement de la catégorie active dans le public (aux infirmières notamment) ;
- Un départ anticipé de 5 ans sur l'âge légal ramené à 60 ans pour 37,5 annuités de cotisation.

Inégalité F/H à la retraite : des retraité-es pauvres toujours plus nombreuses

La réalité : le montant des pensions versées aux femmes est inférieur de 40 % à celui des hommes avant pension de réversion. Avec les dispositifs familiaux et pensions de réversion, les femmes perçoivent une pension inférieure de 26 % à celle des hommes. La retraite à 1200 euros (85 % du SMIC net) pour les retraité-es pauvres à carrière complète : voilà ce que nous promet Macron, soit 100 euros au-dessus du seuil de pauvreté qui se situe à 60 % du revenu médian soit 1102 euros. Facteur aggravant : les femmes aux carrières incomplètes, dont le nombre s'accroît, ne bénéficieront pas de cette retraite minimale !

Solidaires revendique :

- La retraite minimale égale au SMIC porté à 1700 euros net, et pas de retraite en dessous du SMIC ;
- L'indexation des retraites sur les salaires.

**C'EST LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT QU'IL FAUT
CHANGER ! RETRAIT DE LA RÉFORME DES RETRAITES !
APRÈS UNE VIE DE TRAVAIL, LES FEMMES DOIVENT
POUVOIR VIVRE DIGNEMENT, ET NON PAS SURVIVRE !**